

# La Lettre du CDJ

Mars 2024



## Sommaire

- [Dernières décisions du CDJ](#)
- [Les journalistes peuvent-ils faire relire leurs interviews et articles ?](#)
- [Les médias membres du CDJ marquent leur engagement déontologique en ligne \(épisode 1\)](#)
- [Du changement dans la composition du CDJ](#)
- [Le CDJ dans la presse](#)
- [La tournée européenne #PressCouncilsEU est lancée !](#)
- [Décès de Flip Voets, ancien secrétaire général du RvdJ](#)
- [Vu de France : la rectification s'applique également sur X \(ex-Twitter\)](#)



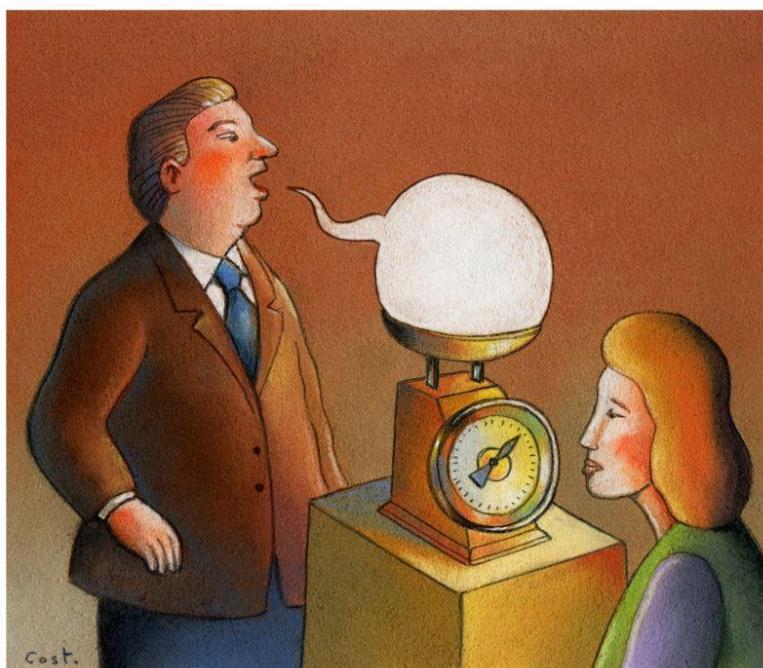
- **[Dernières décisions du CDJ](#)**

Le Conseil de déontologie journalistique a rendu sept décisions depuis le début de l'année : trois plaintes ont été déclarées fondées et quatre plaintes non fondées. Les plaintes fondées portaient respectivement

sur un manque de prudence dans un article brochant le portrait d'un président de club de foot local dont les informations n'avaient pu être recoupées aux sources de première main (23-08), sur la nature trompeuse d'une photo de Une non légendée qui montrait un homme politique sans aucun lien avec les faits évoqués (23-12) et sur la nature trompeuse et stigmatisante d'un titre et d'un photomontage de Une traitant du problème du radicalisme à partir d'un incident intervenu dans une école (23-35).

## Lire les décisions de janvier

## Lire les décisions de février



- **Les journalistes peuvent-ils faire relire leurs interviews et articles ?**

Cette question, qui revient régulièrement aux oreilles du secrétariat général du CDJ, trouve une réponse claire : en Belgique francophone, ni l'usage ni le droit ne consacrent le principe d'un « droit de suite » de l'interviewé. Ainsi, la relecture (ou le revisionnage) ne peut pas être une exigence préalable à l'entretien. Cependant, les journalistes peuvent, de leur propre initiative, soumettre l'interview pour en assurer l'exactitude, notamment en cas de technicité du domaine abordé, de complexité du sujet, de maîtrise insuffisante de la langue, d'hésitation, etc. Un accord amiable peut également être conclu avant l'entretien mais dans tous les cas, le journaliste gardera sa totale liberté dans la mise en forme définitive de sa production.

[Relire le Guide de bonnes pratiques AJP/CDJ](#)

[Partager ce post sur LinkedIn](#)



- [Les médias membres du CDJ marquent leur engagement déontologique en ligne \(épisode 1\)](#)

Vous l'aurez peut-être remarqué sur le site web de vos médias de prédilection : le logo du Conseil de déontologie journalistique s'y affiche désormais dès la page d'accueil. Cette mise en avant de l'engagement des membres du CDJ, en ligne dans un premier temps, donne au public un signal de reconnaissance – celui de leur volonté de produire une information de qualité déontologique, dont ils assurent et assument la responsabilité devant leurs pairs. Prochaine étape de cette « marque » de confiance : la diffusion, pour les membres éditeurs de l'audiovisuel, d'un spot TV/radio réalisé par l'agence 87seconds. Rendez-vous début avril pour le découvrir !

[Lire le communiqué de presse](#)



- **[Du changement dans la composition du CDJ](#)**

Les membres du CDJ ont désigné le 24 janvier dernier Denis Pierrard comme nouveau président de l'instance. Le directeur du pôle audiovisuel du groupe IPM (LN24, LN Radio, Fun Radio), qui siège au Conseil depuis 2019 au sein de la catégorie des éditeurs, prend ainsi la succession de Marc de Haan (BX1), démissionnaire de ce mandat. La catégorie « journalistes » du CDJ accueille par ailleurs trois nouveaux membres en ce mois de mars : Baptiste Hupin (RTBF), Michel Visart (ex-RTBF) et Sabine Ringelheim (BX1).

**[Lire le communiqué \(nouvelle présidence\)](#)**

**[Partager ce post sur LinkedIn \(nouveaux membres\)](#)**

**[\(Re\)découvrir la composition du CDJ](#)**

- **[Le CDJ dans la presse](#)**

Liberté d'expression et presse engagée, articulation entre autorégulation journalistique et régulation des médias d'information, déontologie et marchandisation de l'information... Découvrez les dernières interventions du CDJ dans la presse avec un dossier spécial « déontologie journalistique » dans le magazine Ensemble, un débat consacré au pluralisme médiatique (BX1) et le dernier épisode du podcast « Au cœur de la rédac' ».

[Lire le dossier publié dans « Ensemble »](#)

[Visionner le débat diffusé sur BX1 \(« + d'Actu »\)](#)

[Ecouter l'épisode « L'information, une marchandise éthique ? »  
\(Au cœur de la rédac'\)](#)



- [La tournée européenne #PressCouncilsEU est lancée !](#)

Dans le cadre de la quatrième édition du projet européen « MCDA », le CDJ organise chaque mois en partenariat avec un homologue européen – francophone ou germanophone – une formation consacrée à un enjeu déontologique cher aux journalistes locaux (utilisation journalistique des IA, journalisme d'investigation, confusion publicité/information...). Après une session inaugurale à Namur, le CDJ s'est déplacé à Munich (avec le *Presserat*) et à Paris (avec le CDJM) pour un échange entre experts et

journalistes. Prochaines étapes, avant la pause estivale : Hambourg en avril, Brégence en mai et Luxembourg en juin !

[Revoir la session de Namur en images](#)

[Revoir la session de Munich en images](#)

[Revoir la session de Paris en images](#)

[Le projet « MCDA » en bref](#)



- [Décès de Flip Voets, ancien secrétaire général du RvdJ](#)

Le CDJ a appris avec tristesse le décès de Flip Voets, le premier secrétaire général du *Raad voor de Journalistiek* flamand, de 2002 à 2014. Après une longue carrière de journaliste, producteur et rédacteur en chef à la VRT, Flip Voets a grandement contribué à la mise en place d'une autorégulation journalistique efficace en Flandre. Celui-ci a notamment élaboré la procédure de médiation et de plainte et aidé à la rédaction du Code de déontologie du Conseil, dont il est d'ailleurs resté membre jusqu'à sa mort.

[Lire le communiqué \(NL\)](#)

# CDJM

- [Vu de France : la rectification s'applique également sur X \(ex-Twitter\)](#)

Dans un récent avis fondé, le CDJM français épingle un texte publié par *Le Parisien* sur X (ex-Twitter) évoquant un incident dans un collège lors de l'hommage national à un enseignant assassiné, relevant notamment que le texte utilisé pour illustrer le tweet (« *Un collégien refuse la minute de silence, au prétexte qu'il est pro-Ben Laden* ») contredisait clairement l'article tel que rectifié dans la foulée (« *Selon des sources proches du dossier, aucun incident n'aurait été remonté lors de l'hommage au collègue Jean-François Champollion, contrairement à une information communiquée par Le Parisien et BFMTV dans la soirée de lundi* »). Le message erroné, resté en ligne sur X malgré la rectification de l'article, a par ailleurs récolté de nombreux commentaires haineux. Le CDJM invite donc les médias, lorsqu'ils rectifient une information erronée, à la corriger sur tous les supports sur lesquels elle a été diffusée.

[Lire l'avis du CDJM](#)

**Rendez-vous en mai pour la prochaine newsletter !**

---

**Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est l'organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs des médias, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois missions principales : information, médiation (*ombudsman*) et autorégulation (avis, décisions, directives, recommandations).**



Vous désinscrire de la newsletter ?

Envoyez un mail à [info@lecdj.be](mailto:info@lecdj.be) avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

*Copyright © 2024 CDJ/AADJ, All rights reserved.*

Vous recevez ce message car vous vous êtes inscrit à notre newsletter par mail.

**Our mailing address is:**

CDJ/AADJ

Rue de la Loi 155 bte 103

Bruxelles 1040

Belgium

[Add us to your address book](#)

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

